



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE
TREIZIEME REUNION (APIRG/13)**

(Sal, Cap Vert, 25-29 juin 2001)

Point 4 de l'ordre du jour : Questions de navigation aérienne**4.7 Systèmes radars du Ghana et examen de la FIR Accra**

(Note présentée par le Ghana)

Sommaire

La présente note fait état des actions prises par la Ghana Civil Aviation Authority pour la mise en oeuvre des systèmes CNS/ATM tel qu'il est indiqué dans le Plan AFI de mise en oeuvre des ces systèmes.

1. Introduction

Compte tenu de la croissance du trafic dans la FIR Accra et des besoins du Plan AFI du CNS/ATM, la Ghana Civil Aviation Authority a décidé de prendre des mesures qui comprennent l'installation de nouveaux radars MSSR, des systèmes de communications et de météorologie ainsi qu'une revue générale de l'organisation de la FIR.

Les lignes qui suivent traitent des ces programmes :

1.1 MSSR

Deux nouveaux MSSR ont été installés à Tamale au nord du Ghana et à l'aéroport international à Accra. Ce système permet un traitement intégré de données radar et la transmission vers un nouveau centre de contrôle régional à Accra. Chaque radar a un rayon de couverture de 250 NM.

L'objectif est d'assurer une couverture radar à toute la zone terrestre de la FIR Accra ainsi que dans un rayon de 250 NM sur le VOR/DME d'Accra.

Les systèmes radar comprennent entre autres :

- a) Un système d'alerte de conflit à court terme (STCA)
- b) Un système d'avertissement d'altitude minimale de sécurité (MSWA)
- c) Un système d'avertissement des zones dangereuses (DAIW).

1.2 A la lumière de cette couverture radar étendue, il est prévu de diviser la FIR Accra par secteurs et de fournir les services suivants:

- a) la TMA d'Accra sera portée à un rayon de soixante mille nautiques sur le VOR/DME Accra pour la fourniture du contrôle d'approche radar.
- b) Contrôle d'Accra nord pour la fourniture du contrôle radar régional.
- c) Contrôle d'Accra sud pour la fourniture du contrôle radar régional.
- d) Accra Océanique pour la fourniture d'informations de vol utilisant la FH existant jusqu'à ce que la VSAT soit installée.

1.3 Les procédures des nouveaux systèmes seront finalisées vers fin octobre 2001 et toutes les parties intéressées seront informées en conséquence.

1.4 Conclusion

La réunion est invitée à prendre acte de la présente note d'information et de formuler les observations qu'elle jugera appropriées.
